

Monsieur Yannick BLANC
Préfet du Val d'Oise
5, rue Bernard Hirsch
95010 Cergy Pontoise

Paris, le 13 mai 2015

Réf. : VB/SB n° 25-15

Objet : intervention des forces de l'ordre sur la commune de Vauréal

Monsieur le Préfet,

Il y a quelques jours, une intervention des forces de l'ordre a été conduite sur la commune de Vauréal afin de permettre les travaux de déboisement nécessaires au lancement d'un projet de construction de logements. Le groupe des élus Europe Ecologie - Les Verts du Conseil Régional d'Île-de-France s'interroge à plusieurs titres sur cette opération et les suites que vous pourriez lui donner dans les semaines qui viennent.

Nous constatons qu'il existe une opposition locale forte au projet de construction de logements mené par la mairie de Vauréal. Les associations et les collectifs d'habitants réclament de longue date la conduite d'une médiation afin d'apaiser la situation sur place et de trouver un terrain d'entente avec la mairie. A ce jour, cette proposition est restée sans réponse.

Le 26 octobre 2014, vers 1h50 du matin, Rémi Fraisse, jeune bénévole environnementaliste et membre de l'association « Nature Midi-Pyrénées », était tué à Sivens sur le site d'un projet de barrage controversé. Depuis, plusieurs expertises scientifiques ont donné raison aux opposants au projet de barrage, conduisant à une réévaluation des besoins et à la réécriture complète du dossier porté par le Conseil Général du Tarn-et-Garonne (CG 82).

Ce que nous apprennent la mort de Rémi Fraisse et l'histoire du « barrage de Sivens », c'est que la violence, sous toutes ses formes et quelles que soient les raisons par lesquelles on la justifie, est foncièrement contre-productive. Elle effrite durablement le soutien de la population aux projets d'aménagement et ne permet pas d'assurer la paix civile. Seul le respect de l'Etat de droit permet de maintenir la cohésion républicaine et notre société unie.

Sur la commune de Vauréal, nous constatons que plusieurs procédures judiciaires aujourd'hui en cours pourraient compromettre la légalité du projet. Les associations et

les habitants du territoire ont soulevé plusieurs irrégularités qui laissent à penser que le projet n'est pas conforme au droit : déclassement illégal d'une parcelle de bois classée, non-respect du schéma de cohérence territoriale (SCOT) par le plan local d'urbanisme (PLU), absence de consultation de l'architecte des bâtiments de France malgré la présence d'un monument classé au titre des monuments historiques. Ces recours n'étant pas suspensifs, nous craignons la politique du « fait accompli » qui conduirait à la destruction des milieux naturels malgré une décision de justice rendant finalement le projet illégal. Cette destruction serait, de fait, irréversible.

Nous déplorons que la nécessaire proportionnalité dans la réponse des forces de l'ordre à l'opposition pacifique des habitants, avec le placement en garde à vue de quatre personnes, n'a pas été respectée. Les associations et les collectifs d'habitants ont toujours refusé le recours à la violence et se sont toujours placés sur le terrain du droit. L'intervention récente des forces de l'ordre, dans le but de permettre le lancement du projet sans qu'il y ait eu à ce stade de jugement sur le fond du dossier, ne contribue pas à rassurer les citoyens de Vauréal sur l'application effective dudit droit.

En conséquence, nous demandons de surseoir aux opérations des forces de l'ordre visant à imposer le déboisement des espaces naturels concernés afin d'assurer l'apaisement de la situation sur place, la protection des populations et le respect de l'Etat de droit.

Aussi, le groupe Europe Ecologie – Les Verts du Conseil Régional d'Île-de-France est tout à fait favorable au lancement d'une médiation, en urgence, entre les habitants, la mairie et les services de l'état avant toute avancée supplémentaire des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de toute notre considération.



Mounir Satouri.